



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 28 OCTOBRE 2019

Etaient présent : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, ~~FERNANDEZ Martine~~, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, ~~JOUVERT Norbert~~, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, ~~BOUIX Ludovic~~, JOUVE Rosemonde, ~~ANDRE-MARTIN Colette~~, IRLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, ~~NOUI Mohamed~~

Avaient donné procuration de vote :

Aziza BEDJAOUI	à	Didier DART
Martine FERNANDEZ	à	Joseph PEREZ
Norbert JOUVERT	à	Marie-Line PORTALES

Absents : Madame ANDRE-MARTIN et Messieurs BOUIX et NOUI

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Gilles VIGNES. Il rappelle les fonctions qu'il exerçait depuis 2009 au sein de la collectivité. Il revient sur ses qualités relationnelles, sa discrétion et sa loyauté envers les élus. Gilles a beaucoup travaillé pour la commune et les usagers.

Monsieur le Maire souhaite que l'on garde le souvenir d'un « homme éclairé, bon, avec une élégance dans l'action. »

Monsieur le Maire souhaite aussi rappeler la mémoire de Madame DELEZON Bernadette, agent de la collectivité, décédée aussi prématurément.

Une minute de silence est ensuite observée. Un recueillement est prévu ce jour de Toussaint sur sa sépulture à Saint-Paul-Lacoste.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 23 septembre dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose le rajout de trois questions à l'ordre du jour et ce afin de ne pas bloquer la gestion des dossiers en cette fin d'année. Il s'agit de :

- Signature d'une convention de partenariat avec la commune de Branoux Les Taillades
- Echange d'un terrain avec l'EPIDE
- Attribution d'une subvention au Cratère

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, donne les informations suivantes :

- Devenir de la Perception : le combat continue. Plusieurs initiatives sont programmées avec les maires. Les pétitions, largement signées, seront remises en Sous-Préfecture le 12 décembre prochain.
- Visite de l'EPIDE de Marseille : elle fut très riche. Cet établissement, d'une capacité plus grande que celui de La Grand'Combe, fonctionne très bien. Les équipements mis à disposition des jeunes sont impressionnants.

Monsieur le Maire donne le déroulé de cette journée. Il rappelle que c'est une belle



Ville de la Grand'Combe

opportunité pour la commune (150 jeunes volontaires par session et la création de 54 emplois permanents).

La réunion d'information aux riverains s'est bien passée ; les échanges ont été constructifs.

Les travaux ont débuté ; la statue de Jeanne d'Arc a été déplacée. Le Directeur préfigurateur va être nommé d'ici les prochaines semaines. Avec son équipe, il travaillera, le temps des travaux, dans les locaux de l'ancien « Office de Tourisme ».

- Statue de Mathieu Lacroix : Une correction est à apporter au niveau de la date de naissance.
- Gala du conservatoire de musique : Monsieur le Maire tient à féliciter son Directeur, Marc DUMAS, les professeurs et les membres de l'APE. Ce fut un beau moment.
- Semaine Bleue : une programmation très réussie également. L'exposition « Regarde-moi » portée par la coopération « Monalisa30 » a été très appréciée. Monsieur le Maire remercie les élus pour leur disponibilité.
- Réunion publique sur l'aménagement du quartier des Pelouses : Cette réunion a accueilli 30 locataires sur les 97 logements. L'échange fut constructif. Monsieur le Maire énumère les différents aménagements réalisés à hauteur de 250 000 € et ajoute que l'investissement sur le quartier, sur un exercice budgétaire, s'élève à 500 000 €.
- Espace public : le dépouillement de la votation citoyenne « donne le nom d'une femme à un espace public » s'est tenu ce samedi 26 octobre. Madame Angéla DAVIS a obtenu le plus grand nombre de suffrages (133/467), devant Anne FRANCK, Louise MICHEL et Héloïse LARRIBE.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I - Demande d'avance à Alès Agglomération sur les fonds de concours

Monsieur CASADO rappelle les diverses discussions tenues en séance du conseil municipal. Il revient sur la décision votée au cours de la séance du 19 mars dernier, validant une demande de financement dans le cadre des Fonds de Concours d'Investissement débloqués par Alès Agglomération et ce à hauteur de 315 211 €.

Monsieur CASADO propose de demander, au regard de l'avancée des travaux, le versement de cette somme de manière un peu anticipée.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II - Décision modificative n°3

Monsieur CASADO rappelle que la construction d'un budget s'effectue au regard d'éléments prévisionnels et sur la base de l'exercice précédent.

Monsieur CASADO indique que le montant des taxes foncières et celui de l'attribution de compensation à verser à Alès agglomération ont connu des augmentations nécessitant d'adopter la décision modificative suivante :

En section de fonctionnement au niveau des dépenses :

6042	Achat de prestations de service	- 61 076 €
63512	Taxes foncières	+ 9 674 € (un total à régler de 59 674 €)
739 211	Attribution de compensation	+ 51 402 € (un total à régler de 1 151 402 €)

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III - Construction de la nouvelle pharmacie : Nouvelle délimitation parcellaire avec modification du prix et résiliation partielle du bail emphytéotique

Monsieur le Maire dresse l'historique des décisions prises en séance du conseil municipal en faveur du projet de la construction d'une nouvelle pharmacie.

Monsieur le Maire rappelle également la signature d'un bail emphytéotique en date du 1^{er}



juillet 2019 visant à permettre à la société Intermarché d'agrandir son parking.

Monsieur le Maire indique que de nouvelles études réalisées par un architecte, maître d'œuvre du projet, ont montré la nécessité de procéder à une nouvelle division parcellaire aux fins de faciliter l'accès à la fois au Supermarché et à la pharmacie.

Monsieur le Maire propose donc un nouvel échange à savoir : la commune cède à la société Cardinal Participations (gestionnaire du foncier d'Intermarché) la parcelle cadastrée section AS DP1 d'une superficie de 15 m². En retour, la commune récupère les parcelles cadastrées section AS n°716 h et i d'une superficie respective de 66 et 9 m². Cet échange est réalisé pour l'euro symbolique par mètre-carré et au versement d'une soulte de 486 € au gérant d'Intermarché.

Monsieur le Maire ajoute, pour tenir compte de cet échange, que la commune doit résilier partiellement le bail emphytéotique signé en 2009. La nouvelle rédaction intégrera l'ensemble des modifications cadastrales et inclura un pacte de préférence signée en faveur de Cardinal Participations et les servitudes pour les accès à la pharmacie.

L'ensemble des frais d'acte et l'indemnisation liée à l'échange et à la régularisation de l'emprise foncière sont à la charge de Madame FURESTIER. Ils sont évalués à 25 000 € HT.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV - Attribution d'une subvention au Cirk-Vost

Monsieur CASADO rappelle la décision d'Alès Agglomération en date du 21 septembre 2017 de transférer aux communes la gestion de la compétence « Culturelle » pour ce qui concerne la répartition des crédits aux associations sportives et culturelles dont la programmation des saisons culturelles.

Monsieur CASADO propose, comme l'an passé, de déléguer l'organisation technique et artistique de Charbon Ardent au Cirk-Vost et de délibérer pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 13 000 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIDEA pour l'année 2018

Monsieur PEREZ rappelle que le syndicat sera dissout au 31 décembre prochain.

Monsieur PEREZ fait part d'un souci technique rencontré par l'administration pour l'envoi de ce document. Il sera joint avec l'envoi du présent procès-verbal.

Monsieur PEREZ détaille ensuite les éléments essentiels constitutifs du rapport ainsi que les données financières.

S'agissant d'un donné acte, cette question n'appelle pas au vote.

VI - Vœu pour le maintien d'un laboratoire de biologie médicale de proximité

Monsieur le Maire fait part d'une information portée par la direction du laboratoire de biologie médicale de La Grand'Combe sur les orientations de la loi Financement de la Sécurité Sociale menaçant les établissements de proximité.

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des syndicats de la profession ont décidé de suivre un mouvement de grève tous les après-midis du lundi 23 septembre 2019 au 1^{er} octobre (reconductible) pour protester contre cette désertification de l'offre de soins.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion qu'il met aux voix à la fois pour soutenir l'ensemble des syndicats et pour demander à la CNAM, par le biais de l'Agence Régionale de la Santé, le maintien d'un service de proximité et de prise en charge des urgences au bénéfice des patients et des médecins et ce au regard des objectifs affichés par le Gouvernement dans le plan ma Santé 2022.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII - Information sur l'avancée du chantier de restauration forestière sur les ruisseaux couverts

Monsieur le Maire informe qu'un SIVU des ruisseaux couverts a été créé entre 7 communes du nord d'Alès. L'objectif de ce dernier est d'attirer des fonds pour assurer la mise en sécurité



des ruisseaux couverts délaissés par l'activité minière.

Monsieur le Maire ajoute que la volonté de la municipalité est de ne pas y adhérer au regard de la question de la responsabilité et de son aspect financier. Celle-ci revient à l'Etat.

Monsieur le Maire indique toutefois que la commune n'est pas épargnée par des faits d'inondation et qu'elle se doit de mettre en place des travaux d'entretien aux abords de ces ruisseaux. Il ajoute que l'Etablissement Public Territorial de Bassin Gardons a été désigné comme Maître d'Ouvrage. Ce dernier rend compte régulièrement de l'Etat d'avancement des travaux.

Monsieur le Maire donne lecture du dernier procès-verbal de réception des travaux réalisés aux abords du Sans Nom.

S'agissant d'une information, cette question n'appelle pas au vote.

Question complémentaire n°1 : Echange d'une parcelle de terrain avec l'Etat en faveur de la réalisation de l'EPIDE

Monsieur le Maire rappelle que par décision du 18 juin 2018, il a été décidé la cession de plusieurs parcelles de terrains dont l'ensemble a été évalué par le service des Domaines à 94 320 € HT mais cédé à l'euro symbolique au regard du caractère de cette vente.

Monsieur le Maire propose de compléter cette décision par un échange de terrain, de même contenance cadastrale, entre la commune et l'Etat. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AR n°306, propriété de l'Etat devenant celle de la commune et la parcelle AR n°308, propriété de la commune devenant celle de l'Etat. Ces deux parcelles sont d'une superficie de 149 m²

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire n°2 : Signature d'une convention de partenariat avec la mairie de Branoux les Taillades pour la mise à disposition du dispositif de recueil des données mobiles

Monsieur le Maire indique que la commune de Branoux les Taillades demande une intervention des services communaux pour la réalisation d'une carte nationale d'identité en faveur d'une personne en incapacité de se déplacer vers nos services.

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de partenariat entre les communes, à titre gratuit, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, pour l'organisation d'un déplacement, la réalisation et la remise de ces titres.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire n°3 : Attribution d'une subvention au Cratère

Monsieur le Maire revient sur la participation des élèves du collège Léo Larguier à la manifestation de rue et au parcours poétique « Rêve partie au collège ». Il indique que cette action est reconduite sur 2020 pour la troisième année.

Monsieur le Maire propose de renouveler la participation de la commune à hauteur de 4 000 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII - Questions diverses

Monsieur le Maire liste le calendrier des prochaines réunions et manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

**Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental**

Patrick SIALAVIEILLE